



Données Générales « Hébergement d'Urgence et Expulsions Locatives »

La gestion au thermomètre continue de prévaloir, l'hébergement précaire reste largement la règle.

Malgré la création de places en 2013 et la progression du budget de l'hébergement en 2014, la prise en charge « au thermomètre » des sans abri se perpétue : comme l'an dernier, de nombreuses places ont été ouvertes cet hiver sous forme de nuitées hôtelières ou de places dans des gymnases, algéco, et lits picots dans des centres d'hébergement d'urgence ou des accueils de jour et de nuit. Et comme l'an dernier, celles-ci ont commencé à fermer à l'approche du printemps.

Fait particulièrement notable dans le baromètre FNARS de février : de plus en plus de personnes qui **sollicitent le 115 pour être hébergées sont déjà connues par le dispositif (78% en moyenne dans les 37 départements recensés)**. Ces allers retours de la rue à l'hébergement montrent que les solutions sont ponctuelles, ne proposant aux personnes qu'une mise à l'abri, pour une ou plusieurs nuits, avant d'être contraintes de retourner à la rue sans perspectives si ce n'est de rappeler le 115 le lendemain

L'hébergement hôtelier, couteux et de mauvaise qualité, continue de progresser (+ 21% sur un an, + 15 % par rapport à janvier 2014). De manière globale, les personnes concernées se découragent et n'appellent plus le 115 sachant le manque de places et l'inadaptation complète de ces dernières, notamment aux familles ou aux jeunes en errance avec chiens.



Sur la région, la sortie de l'hiver est peu préparée. Les dispositifs d'insertion (CHRS, etc.) sont pleins tout comme les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) qui ne pourront pas absorber les personnes actuellement accueillies sur les dispositifs hivernaux. Les consignes de l'Etat pour ne pas orienter des personnes avec des titres de séjour temporaires vers des structures d'insertion type CHRS laissent penser que ces personnes vont donc être sorties des hôtels et des dispositifs hivernaux pour rester à la rue faute de toute solution proposée allant à l'encontre de l'inconditionnalité de l'accueil.

L'augmentation du nombre de procédures d'expulsions se poursuit. La crise économique et la crise du logement, conjuguées à une hausse des loyers et des charges, ont contribué à accroître la précarisation d'une partie de la population. La loi ALUR, comporte des avancées en matière de prévention des expulsions ; mais cela restera insuffisant sans une volonté politique forte, notamment au niveau local, et des moyens à la hauteur des enjeux. **Données chiffrées : En 2012, 157 183 assignations au tribunal ont été engagées par les bailleurs afin d'obtenir l'expulsion de leur locataire (dans 94% des cas suite à un impayé).** Ce chiffre a augmenté de plus de 23% ces 10 dernières années. **120 363 décisions de justice prononçant l'expulsion ont été rendues en 2012, dont 115 086 pour dette locative,** en hausse de près de 37% sur la même période.

La saturation des dispositifs d'hébergement et du 115 conduit nombre de familles expulsées, sans solution de logement ou d'hébergement, à se retrouver dans une situation très précaire, parfois à la rue.